

# YÉMEN

## Craintes d'exécution imminente

Hafez Ibrahim (h), âge incertain

### ACTION URGENTE

#### DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/023/2007

Informations complémentaires sur l'AU 79/05 (MDE 31/003/2005, 5 avril 2005) et suivantes (MDE 31/004/2005, 6 avril 2005 ; MDE 31/008/2007, 1er août 2007 ; MDE 31/010/2007, 8 août 2007)

ÉFAI

31 octobre 2007

Hafez Ibrahim a été libéré le 30 octobre après que la famille de l'homme qu'il a été déclaré coupable d'avoir tué eut accepté de lui accorder son pardon en échange de la somme de 25 millions de rials yéménites (environ 87 000 euros) au titre de la *diyya* (réparation).

Au mois d'août, la famille de la victime avait consenti à ce que son exécution soit reportée après le ramadan, qui a pris fin à la mi-octobre. Cette décision a été suivie de négociations avec les proches de la victime, qui ont accepté de pardonner à Hafez Ibrahim en échange de la *diyya*. Un accord a été finalisé et la *diyya* aurait été versée.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**